

*"La pierre la plus solide  
d'un édifice est la plus  
basse de la fondation".*

Numéro 78- Février 2011

# L'inFO44



## CTPD du 15 Février 2011

### Préambule

Les organisations syndicales dénoncent auprès de la Direction les dysfonctionnements suivants :

- Problème des sous-effectifs qui fragilisent l'organisation et le travail des unités,
- Malaise face aux nouveaux engagements contraignants prévus par la Charte Marianne,
- Nouvelles difficultés liées à la mise en place de l'application AGORA ...

Concernant la charte Marianne, le DRFiP précise que cela consiste à afficher des engagements. Même si cela implique des contraintes et des pressions, il nous faut prendre en compte les besoins de la population. Néanmoins, selon lui, les agents doivent travailler comme avant sans se préoccuper des engagements prévus par Marianne puisque globalement, les délais sont respectés ( 7 jours dans le traitement d'un courrier au lieu des 15 jours prévus par Marianne). Selon M. PINEAU, Marianne est une garantie pour notre pérennité.

### *Pourquoi il y avait un doute ?*

D'autre part, la Direction nous indique qu'elle doit faire un état des lieux des standards téléphoniques qui ne s'adaptent pas aux nouvelles normes Marianne. FO DGFIP44 a répondu que cet engagement a été déjà été pris par le passé, à plusieurs reprises, notamment lors des réunions des correspondants PVFI mis en place dans la filière GP.

### *Il serait temps de passer à l'action non ?*

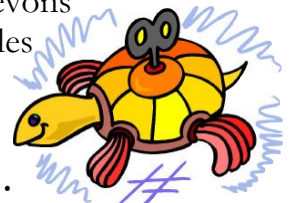
Ces dépenses seront budgétisées selon un plan immobilier triennal (budget départemental ou national) pour une mise en place effective de la Charte Marianne en juin 2011.

Concernant la plaquette de sensibilisation à l'accueil des personnes handicapés, la Direction reconnaît qu'elle est mal conçue. Selon elle toutefois, il n'en reste pas moins que la manière de répondre à l'usager n'est pas toujours satisfaisante lors des enquêtes effectuées.

FO DGFIP 44 est intervenu pour indiquer à la direction que le fait de recevoir ce document a été mal vécu par nombre de collègues. Sans doute que dans un climat plus serein et moins stressant, l'auraient-ils pris différemment. En outre, son caractère infantilisant a aggravé le phénomène. La Direction nous apprend qu'une formation aux sensibilisations au discriminations aura lieu au 2<sup>nd</sup> semestre. Par contre, aucune réponse n'a été apportée à notre intervention sur les formations Gestion du Stress et Gestion des Conflits, qui était l'axe essentiel décidé pour 2010 pour tenter de donner des réponses aux nombreuses demandes des agents dans la cadre du Document Unique. Nous devons bientôt aborder de nouveau ce dossier important et fixer les orientations 2011.



*Là encore il va être temps de passer à  
l'action ! Il ne sert à rien de discourir ..  
Il faut partir ..... !*





La Direction nous a indiqué que tous ces sujets renvoient à la question de fond de l'accueil. Un groupe de travail doit être mis en place ... quand ? C'est toute la question! Il semble que notre Direction, gère les dossiers au jour le jour .....

### **Le suivi du CTPD du 24 Janvier 2011**

Concernant Hélios, FO DGFIP 44 avait soulevé les problèmes rencontrés par nos collègues du CHU de Nantes pour établir des états des restes. La Direction nous a informé que 4 nouvelles licences EXCEL seront achetées pour résoudre ce problème.

Toujours concernant Hélios, les représentants FO DGFIP44 ont également indiqué qu'il existait des problèmes au niveau de la mémoire des ordinateurs dont la taille est insuffisante. Ce sujet doit être revu par le SAU.

### **Le Bilan de la Formation Professionnelle (Filière Fiscale)**

FO DGFIP44 s'est étonné d'un bilan aussi tardif puisqu'il porte sur la période du 1er septembre 2009 au 31 août 2010 !!! Six mois après c'est bien long pour un exercice annuel ! ... d'autant plus que la Direction a indiqué qu'elle répondrait à nombre de nos questions au CTPD d'avril....sauf qu'à cette date, l'exercice 2010-2011 n'aura plus que deux mois à vivre ...chacun sait que la période estivale n'est pas propice aux formations .....

*Là encore , le temps de l'action est venu !*

**Certes notre DRFiP est encore bien jeune, mais il existait deux directions précédemment qui fonctionnaient tant bien que mal . pourquoi autant de retard ?**

-----

La délégation à la formation professionnelle de la DSF était un service rattaché à la Division des Ressources Humaines et était composée d'une équipe départementale de formateurs qui intervient sur le site de Cambronne ou de Doumergue à Nantes et d'une antenne régionale l'ACIF.

#### **Elle assurait plusieurs missions :**

- L'organisation de sessions de formations locales continues
- L'organisation de concours nationaux externes ou internes, ou d'examens professionnels.
- L'organisation de stages pratiques (identique aux formations pour l'adaptation à l'emploi pour l'ex-DGCP) pour ceux qui intègrent l'administration fiscale suite à un concours.
- Les préparations aux épreuves des concours nationaux pour les candidats admissibles.

FO DGFIP 44 s'est étonné d'avoir un catalogue des formations avec des références incompréhensibles (ex MA 600T, R 650 T, F 18T...) et a demandé à avoir des informations lisibles pour tous.

**FO DGFIP** a aussi demandé que soit communiqué dans les documents des prochains CTPD le ratio Jour/agent/formation par cadre. Cela permet ensuite à chacun de nos collègues de comparer sa situation avec la moyenne départementale.

L'organisation de concours nationaux représente un coût important : la location de salles pour 2008 s'établit à 12 600 €.

## La fusion des services de Formation Professionnelle :

Selon l'administration, la fusion s'est très bien déroulée ... reste maintenant à mutualiser les pratiques. Et à mettre en commun le "mieux" de chacune des anciennes directions.

Exemples d'actions futures : réunion sur l'actualité et les réformes

L'année a été marquée aussi par la nécessité d'améliorer les résultats d'admission aux concours internes en aidant les candidats admissibles à réussir aux épreuves orales de l'examen professionnel de B en A.

## Le Droit Individuel à la Formation :

Alors que l'ex-DGCP accordait régulièrement le droit aux agents préparant un concours de prendre sur leur temps de travail des jours pour réviser ou rédiger des devoirs, l'ex-DSF considérait ce droit comme inopportun.

Après intervention des vos représentants, le nouveau Service de la Formation Professionnelle va encourager ce dispositif.



## Les problèmes des SIE :

Concernant GESPRO, la discordance entre les formations et les besoins sur le terrain ont été soulevées. En effet, l'abaissement du seuil a généré beaucoup de questions des professionnels auprès des collègues (qui soit dit en passant n'avait pas initialement accès à la vision usagers !). Ces agents ont par ailleurs des craintes avec l'annonce du nouvel abaissement des seuils fin 2011 qui va générer des questions par une population

encore moins informée des exigences administratives.

La Direction a reconnu que la formation n'était pas adaptée. Le contenu doit être revu, et il faut notamment tenir compte des profils d'agents (maîtrise des obligations fiscales) L'attention de la Direction est aussi interpellée sur le problème de l'Assistance (Toscane) fermée en période de pointe ! Espérons que la Direction Générale tiendra compte des événements passés pour ne pas renouveler cette erreur ! En attendant, des référents ont été mis en place au sein du département.

## L'examen des besoins en formation :

Le conseil départemental de la formation se réunit chaque année pour analyser et déterminer ces besoins.

Il est rappelé à la Direction qu'il est anormal qu'un agent de l'EDRA soit affecté dans un service dont il ne connaît pas le travail. L'administration rappelle que le parcours et les origines des agents sont prises en compte lors de l'affectation de ces derniers dans les différentes unités. Néanmoins, il est difficile de toujours coller aux missions et le turn-over important des agents rend difficile les formations à mettre en place chaque année.

A la réponse posée du nombre de formateurs, le Directeur a répondu qu'il y en avait suffisamment dans le département.

## Les questions diverses

### Les directives de la Direction Générale quand à la pandémie grippale :

Les listes nominatives des agents vont toutes être détruites.



## L'attribution des crédits vacataires (question posée par FO DGFIP44)

- Gestion Publique : 10 ETPT en 2011 contre 13,47 en 2010.
- Filière Fiscale : 3,3 ETPT au lieu des 5,47 alloués en 2010.
- Cadastre : 0,20 ETPT attribué en 2011.

**Un budget en baisse de quasiment 30 % !!!!! et sans l'intervention de FO DGFIP 44, l'administration passait cette information importante sous silence !**

## L'application AGORA :

Que de mécontentements, de mauvaises surprises, d'agacement, de soucis et de bugs !

Vos représentants ont remonté les divers problèmes engendrés par cette application généralisée à la Gestion Publique en janvier 2011. Une fois encore il est clair que la Direction Générale a fait le forcing ! Si seulement cette fois, elle se servait de cette expérience malheureuse pour ne plus confronter nos collègues à des tels dysfonctionnements !!!!!!!!!

Les représentants de FO DGFIP ont ici aussi indiqué à la Direction que dans les conditions de stress et de tension subies par nos collègues, c'était d'autant plus malvenu... mais nous doutons que notre DG se décide un jour à réfléchir aux conséquences des décisions prises par des personnes bien trop éloignées de notre réalité quotidienne !

Les agents du service des Ressources Humaines, qui ont été débordé par les questions sur AGORA, ont terminé d'enregistrer le solde des débits et crédits horaires pour chaque agent. Ils doivent maintenant intégrer les reports de congés et les CET.

FO DGFIP a déploré le manque de formation sur cette application : il faut tout découvrir par soi-même ! D'où un plus grand risque de mal faire ! De plus même si notre Direction a dépêché des responsables des RH dans tous les postes, les collègues ont reproché de ne pas avoir de réponses à leurs interrogations.

En ce qui concerne les informaticiens et les agents du SAU, la Direction ne connaît toujours pas la date à laquelle ils seront soumis à AGORA.

## Ancenis

Ce CTPD devait voir aborder le sujet de l'étude ergonomique faite sur Ancenis suite au mouvement de grève des agents de cette trésorerie des 23 et 24 mars 2009. Devant le peu de temps qui s'ouvraient à nous pour débattre de ce sujet capital, l'intersyndicale a après interruption de séance demandé à ce que ce sujet soit vu en priorité au prochain CPD. La Direction a accepté !



☎ 02-40-20-76-56. - ✉ fo.044@dgfip.finances.gouv.fr. - <http://www.fo-dgfip-sd.fr/044/>

### Permanences

TG / les lundi, mardi et jeudi matins (02.40.20.76.56)

DSF / le dernier vendredi de chaque mois (02.40.89.66.87)

**FO DGFIP**  
la force syndicale